

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-07-21 Rapport d'activité 2015
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le CGCT et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux ~~EPCI~~ de notre catégorie de réaliser annuellement un rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le (ou les) représentant(s) des communes devant régulièrement rendre compte des actions de la CCST devant le Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

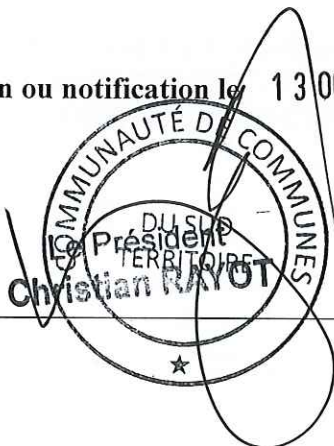
- **de prendre acte du Rapport d'activité 2015 de la CCST.**

Annexe : Rapport d'activité 2015

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

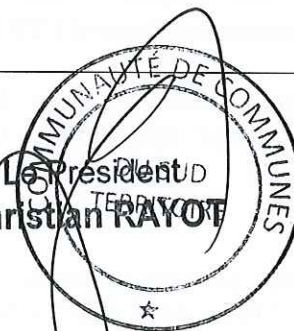
Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT

Communauté de Communes du Sud Territoire

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

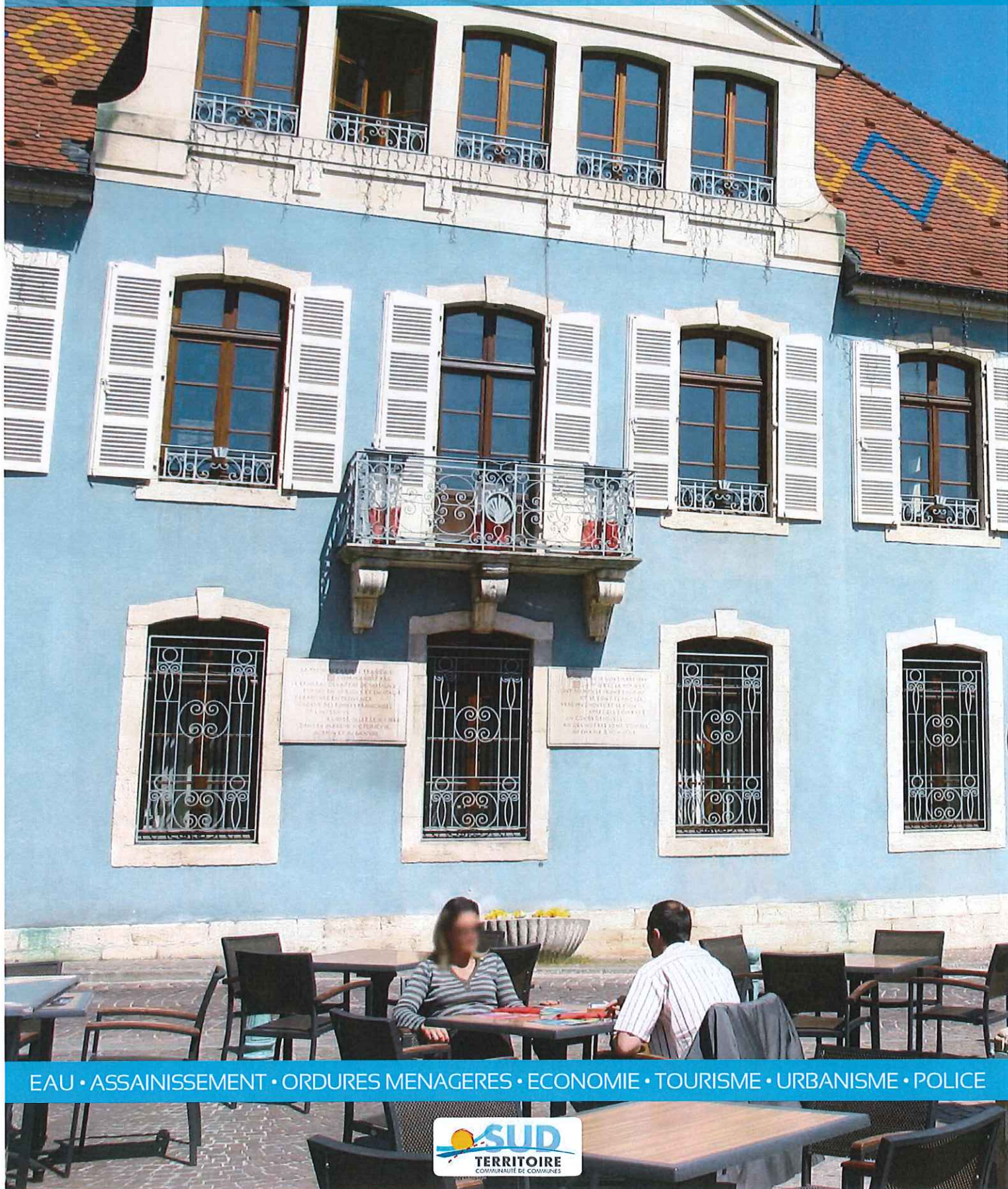
Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

Rapport d'activité

• Année 2015 •



EAU • ASSAINISSEMENT • ORDURES MENAGERES • ECONOMIE • TOURISME • URBANISME • POLICE

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



PAGE 4 PRÉAMBULE



PAGE 6 TOURISME



PAGE 12 URBANISME



PAGE 18 ASSAINISSEMENT



PAGE 24 ÉCONOMIE



PAGE 32 POLICE MUNICIPALE



PAGE 38 EAU POTABLE



PAGE 44 ORDURES MÉNAGÈRES



PAGE 50 VIE INSTITUTIONNELLE



Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Recevoir
l'original

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





PREAMBULE



Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »...



Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Bernier
Leveillé

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



*Le bâtiment de
la Communauté de
Communes du Sud
Territoire à Delle."*

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





TOURISME COMMUNICATION

I. PARTENARIAT CULTUREL/FESTIVAL PLEIN SUD

Cette stratégie de développement de l'image du Sud s'est matérialisée par une communication autour du Territoire. C'est ainsi la reconduction de l'opération accompagnement des grands événements culturels du Sud Territoire en accompagnant les 5 principales structures de diffusions de spectacles identifiées dans le Sud Territoire présentant un intérêt général communautaire et ayant également un rayonnement extracommunautaire. Il s'agit de la Maison Pour Tous de Beaucourt, du centre culturel de Delle, et de Grandv'hillare mais également depuis 2013 les « Nuits de Milandre », l'association « Nuits d'été » organisation théâtrale franco-suisse implantée à Delle et Boncourt ainsi que l'association « Vivre ensemble » de Brebotte dans le cadre de leur spectacle historique annuel de son et lumière. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation



dans la communication des 5 programmes annuels de ces structures avec un balisage CCST (partenariat d'une somme de 10 000€ par association). La CCST poursuit sa politique en faveur d'animations et de spectacles grand public dans les communes rurales. Ainsi, comme depuis 3 ans, 2015 a été la quatrième

année du festival de musique « plein Sud ». Trois communes ont été concernées (Courtelevant, Joncherey et Bretagne). Il a donc été proposé aux habitants du Sud Territoire un grand spectacle gratuit en milieu rural. A chaque fois, la réalisation se fait en partena-

riat avec une association locale qui assure la logistique et l'organisation du spectacle. Cette année, afin de proposer ces animations à un plus large public, le festival s'est déroulé sur un week-end du mois de septembre. Le partenariat et la communication prend la forme d'un soutien financier au titre de la communication de 8 500 € pour chaque association.

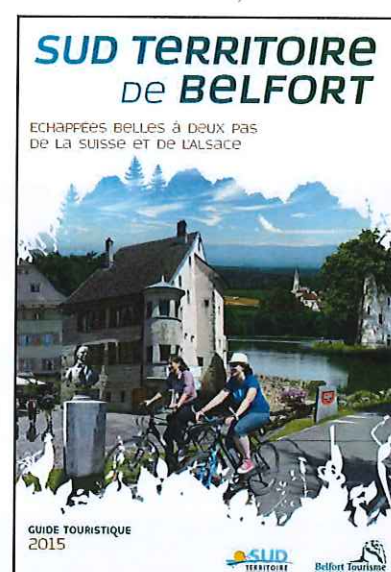
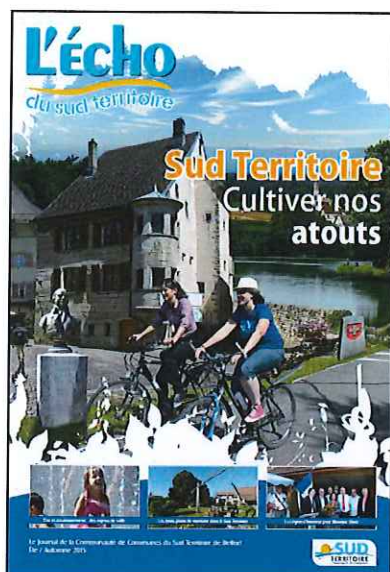
Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



2. EDITION DE DOCUMENTS

Comme chaque année, la CCST a édité deux « Echo du Sud », magazine semestriel de la CCST. Il est distribué dans les 12 000 boîtes-à-lettre des 27 communes de la communauté. La première édition de l'année portait en outre sur un dossier complet relatif au lycée Ferry de DELLE, la deuxième édition, à la veille de l'été, portait quant à elle sur le tourisme dans le Sud Territoire. Afin de renforcer l'attractivité touristique du Sud Territoire, qui représente aujourd'hui un fort potentiel, la CCST en partenariat avec Belfort-Tourisme a édité en juin, et à 8 000 exemplaires, son « Guide Touristique 2015 du Sud Territoire » avec en sous-titre « échappées belles à deux pas de la Suisse et de l'Alsace ». Ce document reprend toutes les possibilités de randonnées, de visites et de loisirs, sans oublier la gastronomie et les manifestations culturelles de l'été. Il a été distribué gratuitement dans les lieux publics, Mairies, musées, gare de Delle, et offices de tourisme du nord Franche-Comté.

3. LES SENTIERS DE RANDONNEE

L'année 2015 a vu la poursuite du partenariat avec l'association CODERANDO du Territoire de Belfort. Cette dernière a réalisé l'entretien des sentiers de randonnée du Sud. Il a également été procédé au remplacement de deux portiques de randonnée dégradés : Grandvillars et Croix ainsi qu'au balisage d'un nouveau sentier autour de Lebetain. Les brochures des sentiers de randonnée sont disponibles à la Communauté de Communes du Sud Territoire, à la gare de Delle, dans les 27 mairies qui composent la CCST ainsi qu'à l'éco-de Joncherey.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Reçu
Levraut

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Revue
L'avis

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



4. RÉALISATION

DES CABANES DES

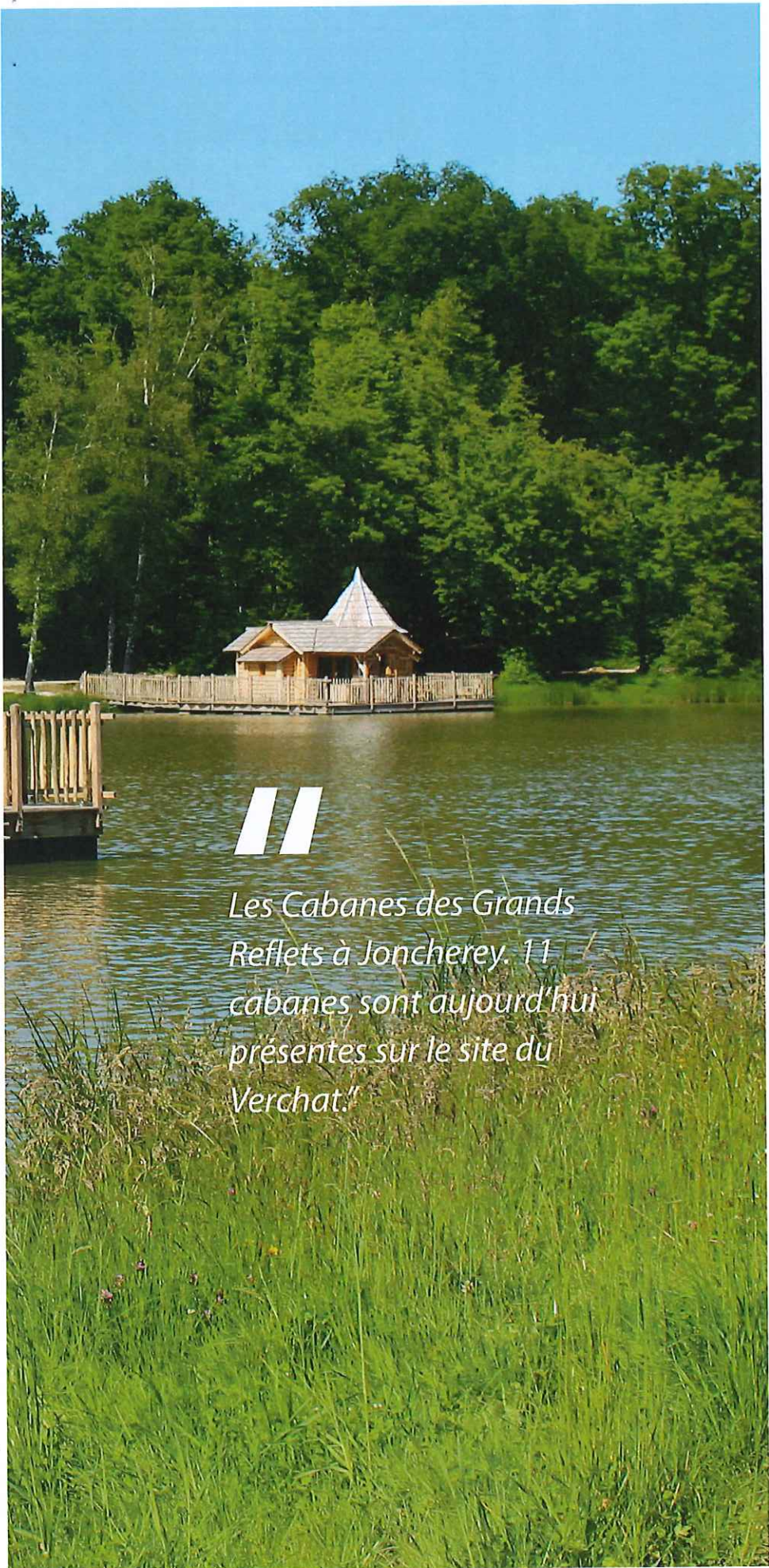
GRANDS REFLETS

L'année 2015 aura été déterminante pour le projet d'Eco-village du Verchat (commune de Joncherey).

En effet, les études et toutes les procédures administratives préalables auront été menées tambour battant par tous les partenaires concernés.

Après une enquête publique et une autorisation administrative obtenue à l'automne, les travaux du site ont été engagés dès décembre 2015. Le montant du projet global est de 690 672 € HT.

Le FNADT (Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire) a attribué une subvention d'un montant de 125 000€ et le Conseil Départemental du Territoire de Belfort a réservé la somme de 90 000 € pour le projet. Un auto financement de 475 672 € sera couvert au fil des ans par la location du site.



“
Les Cabanes des Grands
Reflets à Joncherey. 11
cabanes sont aujourd'hui
présentes sur le site du
Verchat.”

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

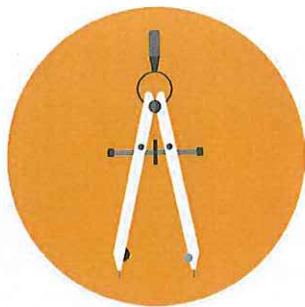
Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Rechercher

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





URBANISME

DROITS DES SOLS

I. CRÉATION DU SERVICE INSTRUCTION DES

AUTORISATIONS LIÉES AU DROIT DES SOLS

La Loi ALUR du 24 mars 2014 stipule que les communes compétentes en Application du Droit des Sols (ADS) appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État à compter du 1er juillet 2015.

Sur le territoire de la CCST, cette mesure a concerné, dès le 1er juillet 2015 :

-les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme : Beaucourt, Froidefontaine, Grandvillars, Saint-Dizier l'Évêque, Suarce.

-les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols : Chavannes-les-Grands, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy,

-les communes dotées d'une carte communale « compétence commune » : Boron, Chavanatte, Vellescot.

Cette mesure concernera, au plus tard au 1er janvier 2017, ou de façon anticipée sur délibération du Conseil Municipal :

-les communes dotées d'une carte communale « compétence État » : Brebotte, Courcelles, Florimont, Grosne,

-les communes en RNU (Règlement National d'Urbanisme) : Bretagne, Recouvrance, Thiancourt, Villars-le-Sec, pouvant continuer à prétendre à la mise à disposition gratuite.

Aussi, la CCST a créé en date du 1er juillet 2015 un service instructeur des autorisations liées au droit des sols composé de 2 instructeurs pour 1,5 ETP, basé aux services techniques à Grandvillars avec le recrutement d'un agent.

Sur 2015, le principal investissement réalisé par le service a été l'acquisition du logiciel d'instruction Oxalis pour un montant de 16 670,00 euros HT (acquisition + hébergement.)

Au 31 décembre 2015, 23 communes de la CCST adhèrent au service instructeur via une convention. Le service est en charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUB, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par la Commune, autorité compétente.

Le service urbanisme est gratuit pour les 23 communes adhérentes.

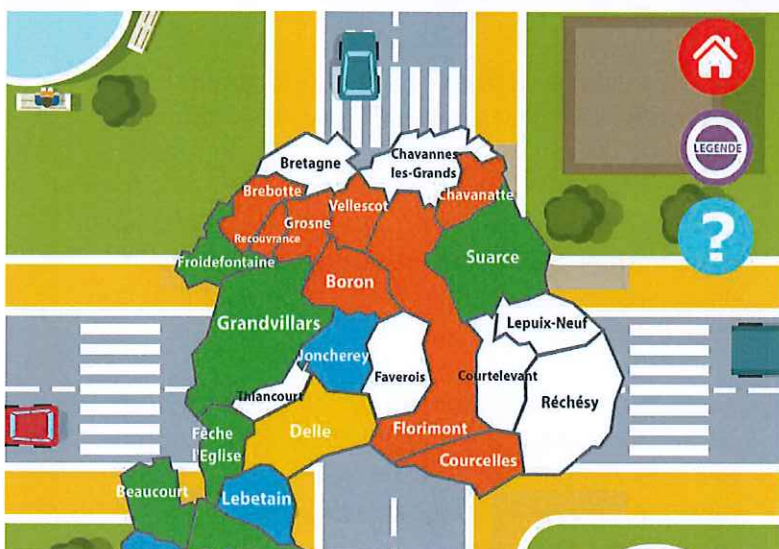
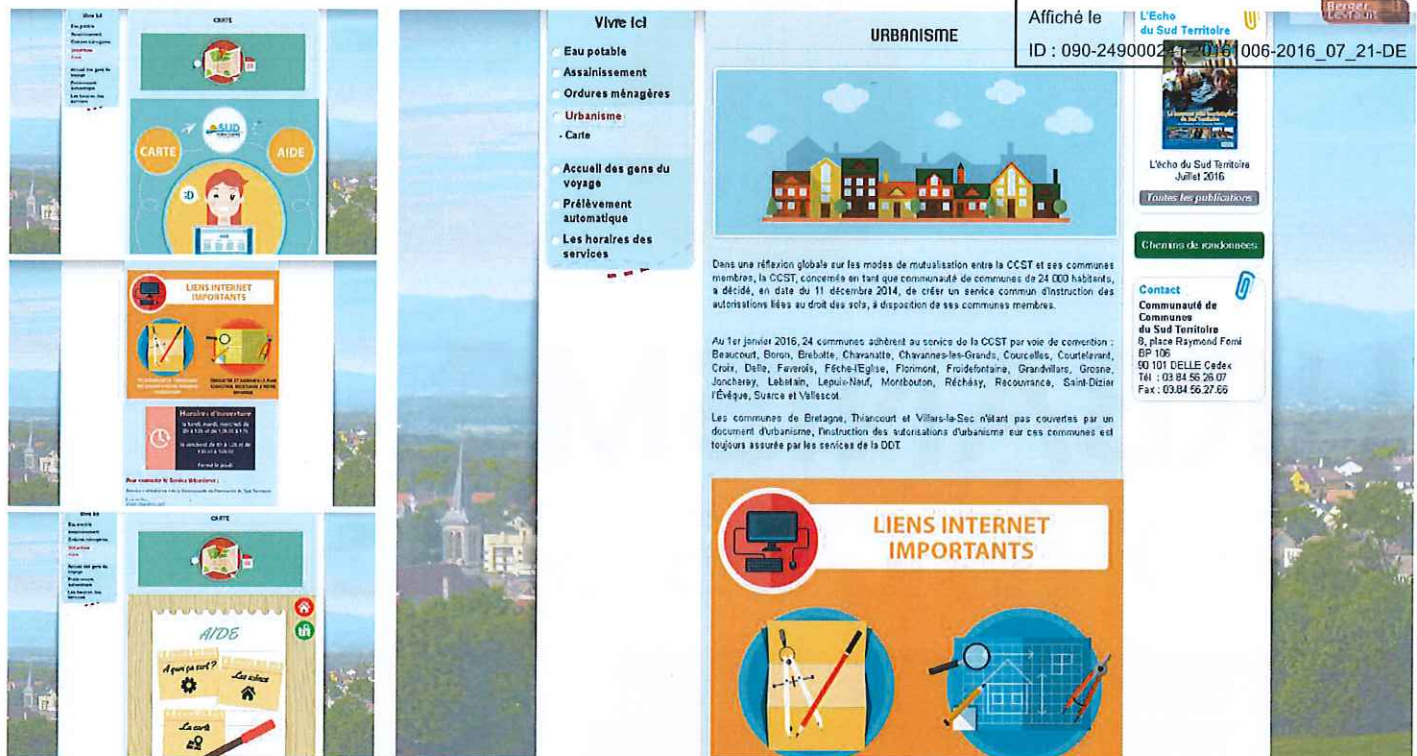
Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

L'Echo du Sud Territoire

ID : 090-2490002-2016-006-2016_07_21-DE



Rubrique urbanisme du site Internet de la CCST.

2. SITE INTERNET

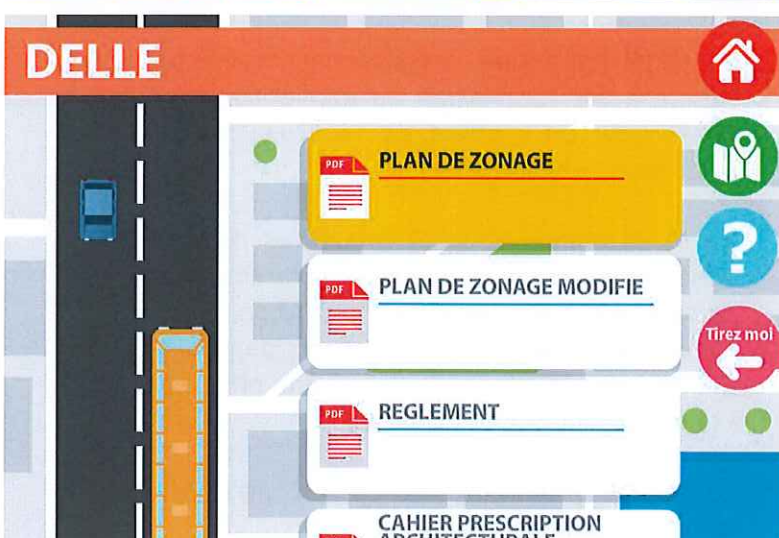
Suite à la mise en place du service, le site Internet de la CCST a également été mis à jour avec une nouvelle rubrique « Urbanisme ».

Régulièrement mise à jour, elle permet d'avoir accès, aux horaires et coordonnées du service instructeur pour toute demande relative à un projet, au plan cadastral de la parcelle via le lien www.cadastre.gouv.fr, aux documents Cerfa nécessaire à toute demande d'urbanisme sur la page dédiée sur www.service-public.fr.

Elle permet également, via une carte interactive, d'avoir accès au document d'urbanisme de la commune sélectionnée.

Pour les communes régies par le RNU (Règlement National d'Urbanisme), une page explicative est également disponible ainsi qu'un lien vers les articles du Code de l'Urbanisme régissant le RNU.

Cette page est à disposition de tous, sur le site Internet de la CCST, dans un souci d'information et de communication envers les habitants.



3. ACTIVITÉ DU SERVICE INSTRUCTION LIÉES AU DROIT DES

AUTORISATIONS LIÉES AU DROIT DES SOLS EN 2015

Entre le 1er juillet et le 31 décembre 2015, le service a instruit :

186

dossiers de certificats
d'urbanisme
d'information
(CUa)

170

dossiers de
Déclaration Préalable
(DP)

36

dossiers de certificats
d'urbanisme
opérationnel
(CUb)

55

dossiers de Permis
de Construire
(PC)

2

dossiers de Permis
d'Aménager
(PA)

2

dossiers de Permis
de démolir
(PD)

Soit un total de 451 dossiers sur 6 mois. L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

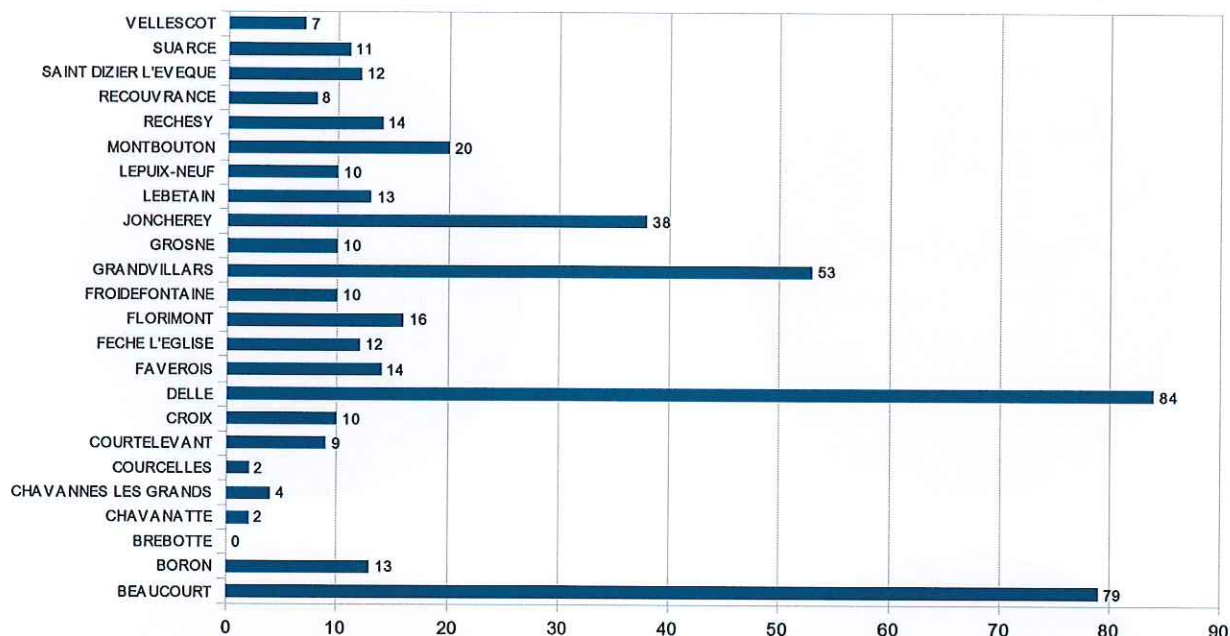
Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

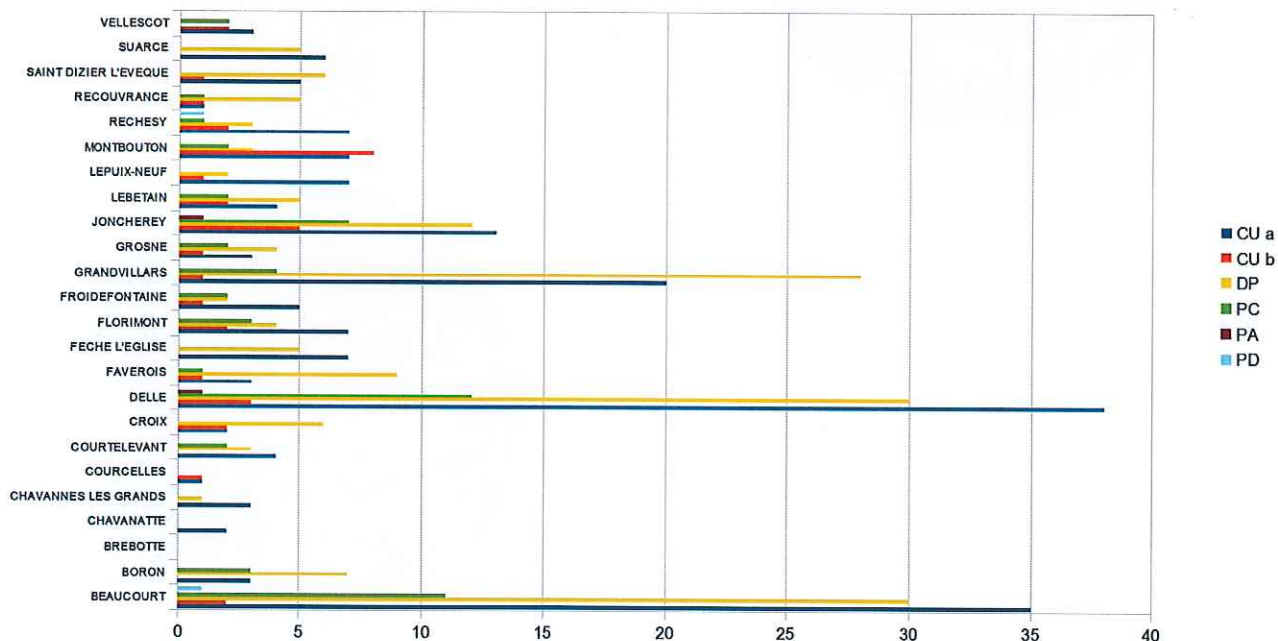


ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

Dossier Autorisations d'urbanisme instruits par commune



Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par type



Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Rechercher

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



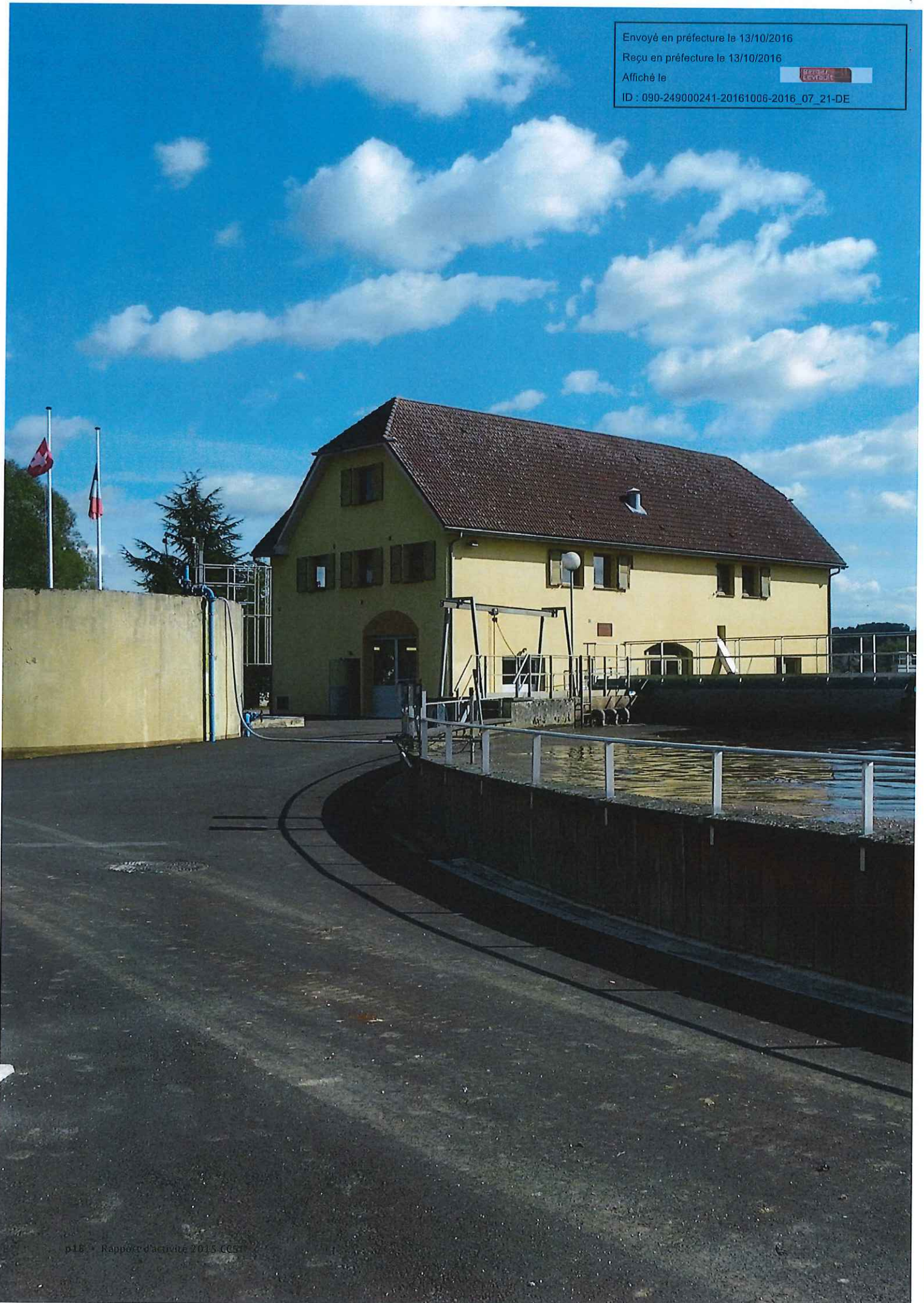
Envoyé en préfecture le 13/10/2016

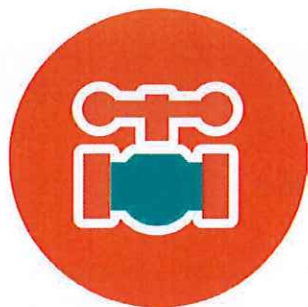
Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

RECEVÉ

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ANC

1. PREAMBULE

La compétence assainissement collectif a été prise au 1er janvier 2011. Le service assainissement a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et l'ancien syndicat du SIAVA.

Cette compétence concerne à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur notre territoire, et la gestion et l'entretien de nos infrastructures. Les grandes orientations sont : la poursuite des travaux engagés par les communes, la réalisation des travaux inscrits dans le contrat de rivière, la réalisation des travaux en fonction des impératifs fixés par l'État et les aides financières de l'Agence de l'eau, la mise en œuvre des schémas directeurs.

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Il reste, en 2015, un contrat d'affermage sur le périmètre de la CCST pour les réseaux et la station d'épuration de Beaucourt (échéance mi-2016). Au 1er janvier 2015, la station d'épuration de Réchésy a été reprise en régie.



2. UNE ORGANISATION HUMAINE ET MATERIELLE

Ainsi le service assainissement en 2015, c'est :

-l'accueil et le secrétariat sont mutualisés avec les services des eaux et des ordures ménagères sur le pôle technique de Grandvillars,

-des moyens matériels spécifiques (5 véhicules, postes informatiques, outillages, pompes, nettoyeur haute-pressure, matériel de sécurité : détecteurs gaz...), l'achat de matériel d'analyse pour le suivi des rejets en entreprise et le fonctionnement des stations d'épuration.

Les différentes interventions techniques en 2015 ont ainsi été constituées de :

-l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmé, la dératization des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens,

-l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage de Grandvillars,

-la réparation ou création de branchement (16 réparations + 50 mises à niveau de tampons + 16 créations de branchements pour nouvelles constructions),

-le suivi des programmes de lotissements,

-la réalisation de 150 contrôles de branchement, dont 100 dans le cadre de vente,

-l'encadrement de visites scolaires sur la station de Grandvillars (150 enfants).

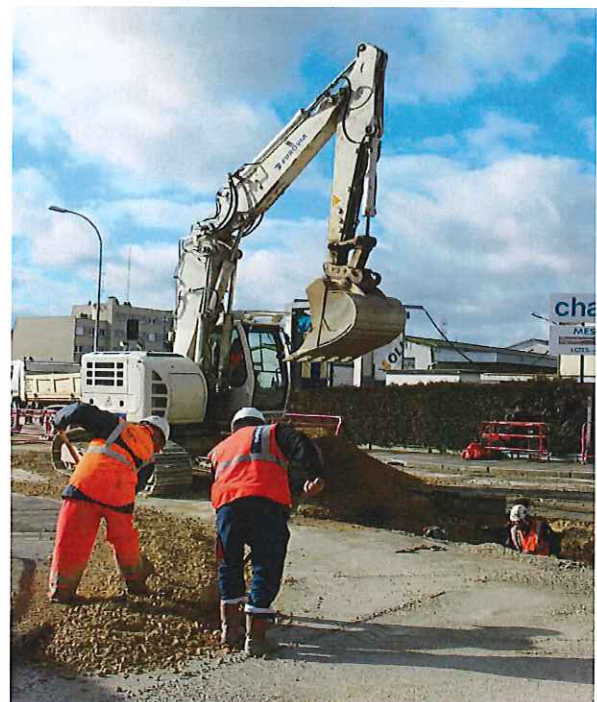
3. EVOLUTION DES M3 D'EAU FACTURÉE ET TARIFICATION 2015

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m3 facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années (-0,6 % par an). Le nombre de m3 facturé en 2015 est de 835 000 m3, avec l'intégration des nouvelles communes.

Le prix moyen du m3 d'eau a été de 1.0386 euros en 2015.

A noter, que le montant de la redevance est très variable en fonction des communes. Un lissage est effectué depuis la prise en compétence en 2011.

A cela s'ajoute 0.155 euros/m3 pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevé pour le compte de l'Agence de l'eau.





Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Reçu

4. LES INVESTISSEMENTS EN 2015

Les investissements 2015 ont été marqués par les études d'un montant de 133 000 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (71 000 € HT),
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Église (5 000 € HT),
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la refonte du fonctionnement du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle (5 000 € HT).

et les travaux pour un montant de 1 294 000 euros (dont 345 000 euros d'aide principalement de l'Agence de l'eau) :

- achèvement des travaux de réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars (732 000 € HT),
- achèvement de la réhabilitation de la seconde partie du réseau unitaire du quartier Voinaie (rue Debrot et Saget) (285 000 € HT),
- reprise de réseaux en lien avec la réouverture de la ligne Belfort-Delle (rue Douanier Dauphin et Paquis à Delle, rue Amiral Bruat à Grandvillars) (10 000 € HT),
- l'engagement des travaux de mise en séparatif sur Delle (quartier en amont de la Gare - rue Ege et des Parcs) (40 000 € HT),
- l'engagement des travaux de mise en séparatif sur Grandvillars (quartier de la rue de Boron) (50 000 € HT).

Concernant les subventions, 485 000 euros ont été versés par l'Agence de l'eau et 160 000 euros par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).



5. LE SPANC

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1er janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

Le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation. Le diagnostic des installations existantes et le contrôle de bon fonctionnement des installations (tous les 4 ans).

Les tarifs pour 2015 des prestations:

Un même montant de l'ordre de 63.51 euros HT (soit 67 euros TTC) a été adopté à la fois pour le contrôle d'installation déjà existante, la vérification de conception (installation neuve) ainsi que pour la vérification d'exécution (installation neuve).

Concernant le contrôle périodique, celui-ci est toujours de 56.87 euros HT (60 euros TTC).

Pour le service facultatif d'entretien, une participation de 23.21 euros HT est demandée pour les frais de gestion. La vidange d'une fosse standard de 3 m3 est de 170,50 euros TTC et 55 euros TTC pour un bac à graisse.

Le SPANC a réalisé le contrôle en 2015 de :

11 certificats d'urbanisme, 15 permis de construire, 36 contrôles suite à travaux, 68 diagnostics d'installations existantes. Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 100 %, avec des réserves régulièrement sur la mise en place des ventilations à terminer.

Pour les systèmes non conformes, 45% présentent des non-conformités mineures et 55 % présentent des non-conformités avec risque pour l'environnement ou la salubrité publique.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien, mis en place en octobre 2011, 38 propriétaires ont fait appel au service pour vidanger leur fosse ou bac à graisse.

La démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (3 000 euros d'aide de l'Agence de l'eau par dispositif réhabilité) est en cours sur le plateau de Croix, avec 52 volontaires. Ce programme s'achèvera fin 2016.



*Installation de cuves
pour l'assainissement
non collectif de l'éco-
hutte à Joncherey."*

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Rechercher

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I. ZAC DES CHAUFFOURS A DELLE

La Communauté de Communes du Sud territoire a poursuivi, au cours de cette année 2015, la construction du bâtiment relais industriel de 1200 m2 comprenant 4 cellules de 300 m2 chacune sur une parcelle de 1ha 07a 60ca. Le 5 juin 2014, le Conseil Communautaire a validé l'attribution des marchés travaux à :

-Pour le lot 1 : la société COLAS pour un montant de 351 928.75 € HT.

-Pour les lots 2-14 à l'entreprise AUBE pour un montant de 645 890 € HT.

Soit un total général pour tout corps d'état de 997 818.75 € HT.

Le coût global de l'opération (foncier compris) se monte à 1 358 405,80 € HT et la réception du bâtiment a eu lieu le 28/08/2015. Actuellement deux cellules de 300 m2 chacune sont occupées respectivement par les entreprises MECA AUTO et FC Dépannage 90.

Une parcelle de 14 a 86 ca a été vendue le 3 juillet 2015 à un porteur de projet dans le cadre de l'extension de son activité déjà basée sur la Commune de Delle.



CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR UNE SOCIETE D' E-COMMERCE



AVRIL 2015 SOIREE CONFERENCE DE PHILIPPE CROIZON A LA SALLE DE SPECTACLE DE GRANDVILLARS



STAND DE LA CCST AU SALON DE LA CREATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

2. NOUVEAUX PROJETS

FAUBOURG DE BELFORT À DELLE

Après la dépollution et la démolition en 2012 de la friche industrielle dite « le Casino » faubourg de Belfort à Delle, le terrain nu de 45a 74 ca appartenant à la collectivité a fait l'objet d'un compromis de vente pour partie avec un porteur de projet qui souhaite y implanter un bâtiment à usage commercial d'une surface de 300 m² environ.

Le projet doit être finalisé pour fin 2016. Le prix de vente du terrain a été fixé à 32.794 € HT/m² conformément à l'avis des Domaines.

Par ailleurs, un compromis de vente a été signé en cours d'année entre la CCST et un porteur de projet qui souhaite acquérir l'annexe des Dominicaines en vue de réhabiliter ce bâtiment à des fins commerciales et professionnelles. Le prix de vente de cet immeuble a été fixé à 46 721.00 € HT.



REUNION DU CLUB DES CHEFS D'ENTREPRISES

3. SUIVI DE PROJETS ET CONTACTS

AVEC LES ENTREPRISES LOCALES

Les réunions ont été organisées avec les partenaires du développement économique (ADN FC, AUTB, SODEB, TANDEM) par et dans les locaux de l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

Parallèlement la CCST maintient, dans le cadre de sa compétence en développement économique, son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprise du Sud Territoire créée en 2011. Elle participe régulièrement à l'organisation de rencontres avec les Chefs d'Entreprises locaux lui permettant ainsi de mieux connaître les acteurs économiques présents sur son territoire.

Elle apporte également son soutien dans l'organisation des manifestations du Club (réunions thématiques et événements conviviaux).

En Avril 2015, le Club a organisé, en partenariat avec la CCST, une conférence exceptionnelle de Philippe CROIZON. Ce fut l'occasion pour les Chefs d'Entreprises avec leurs collaborateurs d'aborder des notions comme le dépassement de soi, la motivation d'équipe etc... Cette soirée eut un franc succès et attira plus de 200 personnes.

4. PARTENARIAT AVEC LA MISSION

LOCALE ESPACES JEUNES

La Communauté de communes consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire poursuit au cours de l'année 2015 son soutien financier dans le cadre des actions et des projets de la Mission Locale (par convention) afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi.

La collectivité verse une subvention annuelle de 45€ par jeune accueilli. En 2015 le montant de la subvention octroyée par la CCST est de 25 155 €.

5. PARTENARIAT AVEC LES

ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

ET ARTISANS DU SUD TERRITOIRE

Dans la continuité des années précédentes, la collectivité a poursuivi avec les associations de commerçants et artisans du Sud Territoire son action pour le maintien et le développement du tissu commercial des centres villes de son territoire en soutenant financièrement les animations réalisées lors de la journée nationale du commerce de proximité le 10 octobre ainsi que celles menées au cours de l'année 2015 par la nouvelle association « les vitrines de Delle-Joncherey-Grandvillars ». La somme de 4 094 € fut versée par la CCST.

6. L'OCMACS

La Communauté de Communes, dans le cadre du dossier de demande de Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - FISAC déposé par la collectivité en 2012 s'est vue attribuer en février 2015 la somme de 100 354 € répartie en 28 503 € en fonctionnement et 71 851€ en investissement.

Le budget prévisionnel du programme d'actions était de 101 400€ HT pour la partie fonctionnement et de 392 000 € HT pour la partie investissement soit un total de 493 400 € HT.

Ce début d'année 2015 permet en partenariat avec la DIRECCTE de compléter les différentes étapes avant de réaliser le programme prévu.

Le recrutement par la Collectivité, en septembre 2015, d'un animateur économique dédié à l'OCMACS constitue la première des 8 actions prévues.

Les 8 actions prévues pour l'OCMACS sont :

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Berger
Le Gault

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

Action 1

Implantation
d'une conciergerie
d'entreprise

Action 2

Etude d'un plan
de communication
commerciale

Action 3

Renforcement de
la signalétique

Action 4

Valorisation de
marché du terroir

Action 5

Diagnostic préalable
à l'investissement des
professionnels

Action 6

Aide à la rénovation
et à la mise au
normes des locaux
professionnels

Action 7

Animation
commerciale par
les 2 UCA

Action 8

Recrutement d'un
animateur économique
dédié à l'OCMACS

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

Tableau du plan de financement de l'OCMACS concernant le fonctionnement

ACTIONS	BUDGET TOTAL	COUT SUVENTIONNABLE	F.I.S.A.C		CCST		ENTREPRISE/ A.C.A	
	MONTANT H.T	MONTANT H.T	MONTANT H.T	TAUX	MONTANT H.T	TAUX	MONTANT H.T	TAUX
ACTION 2 ETUDE D'UN PLAN DE COMMUNICATION	15 000 €	15 000 €	5 910 €	39.40%	9 090 €	60.60%		
ACTION 3 RENFORCEMENT DE LA SIGNALETIQUE	11 400 €	0 €					11 400 €	100%
ACTION 4 VALORISATION DE MARCHÉ DU TERROIR	15000 €	15 000 €	3 694 €	24.81%	11 306 €	73.37%		
ACTION 5 DIAGNOSTIC PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT DES PROFESSIONNELS	10 000 €	10 000 €	2 481 €	24.81%	5 019 €	50.13%	2 500 €	25%
ACTION 7 ANIMATION COMMERCIALE COLLECTIVE PORTÉE PAR LES UCA	5 000 €	5 000 €	1 642 €	32.84%	1 358 €	27.16%	2 000 €	40%
ACTION 8 RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR ÉCONOMIQUE DÉDIÉ À L'OCMACS	45 000 €	45 000 €	14 776 €	32.84%	30 224 €	67.16%		

Tableau du plan de financement de l'OCMACS concernant l'investissement

ACTIONS	BUDGET TOTAL	COUT SUVENTIONNABLE	F.I.S.A.C		CCST		ENTREPRISE/ A.C.A	
	MONTANT H.T	MONTANT H.T	MONTANT H.T	TAUX	MONTANT H.T	TAUX	MONTANT H.T	TAUX
ACTION 1 IMPLANTATION D'UNE CONCIERGERIE D'ENTREPRISE	20 000 €	20 000 €	5 910 €	29.50%	14 090 €	70.50%		
ACTION 3 RENFORCEMENT DE LA SIGNALETIQUE	72 000 €	72 000 €	21 277 €	29.55%	50 723 €	70.45%		
ACTION 6 AIDE À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES	300 000 €	300 000 €	44 664 €	14.89%	45 336 €	15.11%	210 000 €	70%
TOTAL	392 000 €	392 000 €	71 851 €	18.33%	110 149 €	28.10%	210 000 €	53.57%

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE



Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

7. SALON DE LA CREATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Afin de faire connaître à un public averti (porteurs de projet, salariés, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, ou futurs repreneurs désireux d'entreprendre) l'offre qu'elle propose en termes d'accompagnement, de services et de possibilités d'implantation sur son territoire, la CCST a participé au 4ème salon de la Création Transmission d'entreprises du Nord Franche Comté en juin 2015 à Airexpos Belfort-Andelnans. Au cours de ce salon, 34 contacts avec des professionnels ont été établis.



*Le salon de la création
et de la transmission
d'entreprises organisé le
24 juin 2015 à l'Airexpos
Belfort-Andelnans."*

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Berger
Leveau

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

POLICE MUNICIPALE

1. PREAMBULE

Le travail effectué sur le terrain par les agents du service de police municipale s'effectue du lundi au jeudi sur un créneau horaire de 08H00 à 22H00 et jusqu'à 00H00 les vendredis et samedis. Les dimanches et jours fériés, sur demande des Maires des communes

adhérentes. Des services particuliers sont honorés afin d'assurer la sécurité lors de manifestations communales. Un effort de présence sur le terrain dans les créneaux cités a permis de répondre aux événements de fin de journée, surveillance des habitations et des commerces, patrouilles à proximité des aires de jeux,

contact avec les rassemblements de jeunes présents et en période estivale d'assurer une surveillance aux abords du centre aquatique de DELLE.

Un effort particulier a été maintenu pour les missions de surveillances aux sorties d'école, des contrôles vitesse et du respect du stationnement.

L'opération tranquillité vacances a été suivie avec sérieux au cours de la période estivale sur les communes en relation avec la gendarmerie nationale.

Des patrouilles pédestres, en motocyclettes ont été programmées sur l'ensemble des communes adhé-

rentes. L'utilisation du cinémomètre et sonomètre, renforcée en période d'été, a permis de répondre aux sollicitations des Maires. Les contacts établis avec les militaires de la gendarmerie sont d'excellentes qualités, renforcés par la signature en 2016 de la nouvelle con-

vention de coordination. La mise en place de services communs permet le rapprochement des hommes et une meilleure collaboration inter-services.





2. MATERIELS

L'armement :

Les agents sont équipés d'armes de catégorie B (pistolets à impulsion électrique) et D (Bâton de défense télescopique et générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogène). 3 agents sont notamment formés pour porter ces armes de catégorie B.

Les véhicules :

2 RENAULT KANGOO, 1 4X4 DACIA DUSTER, 2 motociclettes HONDA, sérigraphiées font partie du parc véhicules dont est doté la police municipale intercommunale ainsi que 2 VTT.

Equipements pour la sécurité routière :

- 1 cinémomètre, 1 sonomètre, 3 alcootests de catégorie B, 4 appareils pour les procès-verbaux électroniques, permettent aux agents d'effectuer des contrôles routiers sous la responsabilité de l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent et de verbaliser en cas de constatations d'infractions.

Equipements pour la capture d'animaux :

Des cages de capture d'animaux, 1 lecteur de puce, des gants et une perche équipent le service en cas d'intervention pour la capture d'animaux.



3. TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVICES EFFECTUES EN 2015

La durée des services effectués sur chaque commune visitée est variable, selon qu'il s'agit d'une surveillance générale, d'une intervention, d'une liaison. Toutefois, chaque commune est visitée au minimum deux fois par jour.

Les différents types d'activités peuvent donner lieu ou non à l'établissement d'un rapport ou procès-verbal adressé aux Maires des communes adhérentes.

SUJETS	CHIFFRES
ACCIDENTS MATERIELS OU CORPORELS	7
CAMPAGNE DE PIEGEAGES	3
CONTROLES SONOMETRE	1
CONTROLES VITESSE	171
DEPISTAGE ALCOOLEMIE	5
DEPOTS D'IMMONDICES	15
DIVAGATIONS D'ANIMAUX	49
FOURRIERE (VEHICULES)	14
FUNERAIRES	61
GENS DU VOYAGE	1
INTERVENTIONS SUR APPEL GENDARMERIE	97
INTERVENTIONS D'INITIATIVE	53
INTERVENTIONS SUR APPEL ADMINISTRES	144
INTERVENTIONS SUR APPEL CCST	12
INTERVENTIONS SUR APPEL MAIRIE	141
LIAISONS ADMINISTRATIVES	170
MANIFESTATIONS DIVERSES	3
MARCHES	11

SUJETS	CHIFFRES
OPERATIONS TRANQUILLITE VACANCES	123
PATROUILLES MOTOCYCLISTES	68
PATROUILLES PEDESTRES	254
POLICE ROUTE	90
RECHERCHE DE PERSONNES	5
REMISES DE PERSONNES A LA GENDARMERIE	5
REUNIONS DIVERSES	129
SORTIES ET ENTREES D'ECOLES	479
SPORTS INSTRUCTIONS	76
SURVEILLANCES GENERALES DIURNES	6945
SURVEILLANCES GENERALES NOCTURNES	2357
SURVEILLANCES PARTICULIERES	62
GESTIONS DE POSTES	268
TAPAGES DIVERS	12
VISIONNAGES VIDEOS	13
RAPPORTS	24
MAINS COURANTES	19
TIMBRES AMENDES	234

Envoyé en préfecture le 13/10/2016
Reçu en préfecture le 13/10/2016
Affiché le 
ID : 03-249000241-20161006-2016_07_21-DE





Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

4. PROJET

Un projet d'équiper le service de Police Municipale d'un équipement radio RUBIS dans le cadre d'une proposition du Ministère de l'Intérieur d'inter-opérabilité entre la police municipale territoriale et la gendarmerie nationale est mené en fin d'année, en prévision d'acquisition de ce matériel pour 2016.

La Police Municipale Intercommunale est en relation permanente avec les commerçants du Sud Territoire."

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

ID : 1381-20160121-2016-0002016-10

LIBRE
CONTENU





EAU POTABLE

1. PRÉAMBULE

La prise de compétence eau potable par notre collectivité est effective depuis le 1er janvier 2004. Un service des eaux a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les 2 anciens syndicats qui étaient alors présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Depuis cette date, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct de ce service. Depuis le 1er mars 2010, notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi en régie directe ses réseaux et infrastructures. Les grandes orientations poursuivies par notre service sont : la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur eau potable validé en 2006 et réactualisé chaque année, la réalisation d'un processus constant d'entretien et

d'amélioration de notre patrimoine, le respect des exigences réglementaires, ainsi que la pérennisation de sa régie. Le 1er janvier 2013, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal, notre collectivité a franchi un nouveau cap et s'est agrandie en accueillant 9 nouvelles com-

munes et compte désormais 27 communes soit environ 24 000 habitants et s'étend sur 172 km². Notre service eau potable alimente ainsi 8 500 abonnés, 224 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et exploite 34 équipements : 8 unités de pro-

duction d'eau potable, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise ou surpresseurs).



2. LES ELEMENTS MARQUANTS

DE L'ANNEE 2015

L'année 2015 a été marquée par la poursuite d'importants travaux de renforcement ou renouvellement de réseaux d'eau ainsi que la modernisation de nos bâtiments d'exploitation. Le service a bien évidemment poursuivi son travail continu et quotidien d'amélioration de notre patrimoine commun. L'exploitation en régie directe de la quasi intégralité de nos 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019) nécessite une implication journalière précise et pointue avec comme appuis nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.

Le budget 2015 est ainsi identifié par :

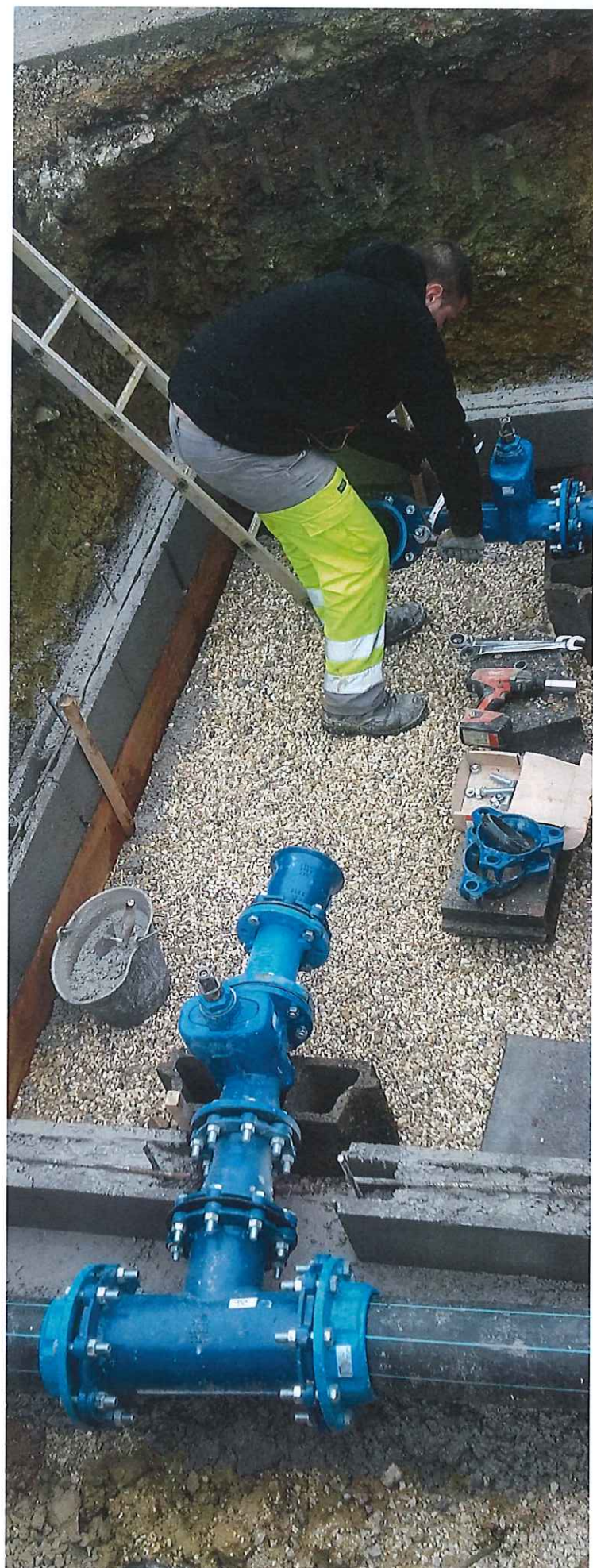
- une continuité de service confirmée pour nos 8 500 abonnés tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire,
- une attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable afin de maîtriser leurs impacts financiers,
- le pilotage de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques, d'énergie.

Ainsi, assurer une continuité de service, c'est avoir...

... une organisation humaine et matérielle au service de ses abonnés,

- une équipe composée d'hommes et de femmes qualifiés, polyvalents et spécialisés,

- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés (1 superviseur et 30 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter nos diverses installations et réseaux, 1 corrélateur acoustique





et des prélocalisateurs de fuite (75 modules) pour identifier les réseaux et branchements fuyards, 6 véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides, etc.),

... une astreinte opérationnelle 24 h sur 24,

- 62 interventions d'astreinte (+ 4, *par rapport à 2014) dont 28 (* - 1) en week-end ou jours fériés, 13 (* + 2 de nuit (entre 20 h et 7 h) et 21 en semaines représentant 149 heures (* + 24 h notamment notamment dus à 2 interventions importantes suite à pollution et casses multiples les 29 août et 15 septembre 2015) heures d'intervention,
- 214 (* en légère baisse) interventions sur nos réseaux répartis en 27 branchements neufs et 197 réparations dont 3 exécutées (* - 6) en dehors des horaires normaux, 43 nécessitant une intervention le jour même, 27 à J+1 et heureusement 124 à J+2 ou plus.

- 571 (* en hausse de 60 interventions en excluant les 160 prises de RDV pour remplacement de compteur à la demande du service) interventions à la demande de particuliers par prise de rendez-vous.

... un bilan technique et financier mesurable et significatif,

- L'année 2015 confirme la baisse des prélèvements sur nos 27 communes et représentent 3 927 m3 d'eau mis en circulation par jour (soit -1% par rapport à 2014). L'économie porte ainsi sur 14 500 m3 annuel. La diminution la plus importante

est constatée sur les secteur du bassin de l'Ecrevisse avec une diminution des prélèvements de 30 m3 par jour soit quasiment - 7,5 %. Depuis la mise en place de la régie en 2010, nous aurons donc diminué nos prélèvements de 603 m3 / jour soit 14 %.

- Concernant les achats d'eau pour 2015 (pour rappel : à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix - Villars le Sec), une économie globale de 9 600 m3. Cela représente 8 000 € non dépensé en 2015. Globalement c'est 76 000 m3 d'eau non achetés sur 5 ans. C'est le fruit d'un travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées, ou renouveler totalement les branchements fuyards et une gestion patrimoniale adaptée.

- un prix de l'eau sur notre collectivité quasi-stable depuis janvier 2009 (+ 2 % seulement en 6 ans) en comparaison à la moyenne nationale (+ 19,76 %, source INSEE indice 04411E : prix à la consommation, distribution de l'eau),

- un budget maîtrisé tant en fonctionnement (excédent d'exploitation 2015 de 60 000 € pour un budget réalisé en recettes à hauteur de 2,250 millions d'euros) et en investissement (excédent d'exploitation 2015 de 150 000 € pour un budget réalisé en dépenses à 0,9 millions €) permettant d'assurer un bon niveau d'entretien patrimonial tout en conservant un endettement raisonnable et limité (1,315 millions d'euros).



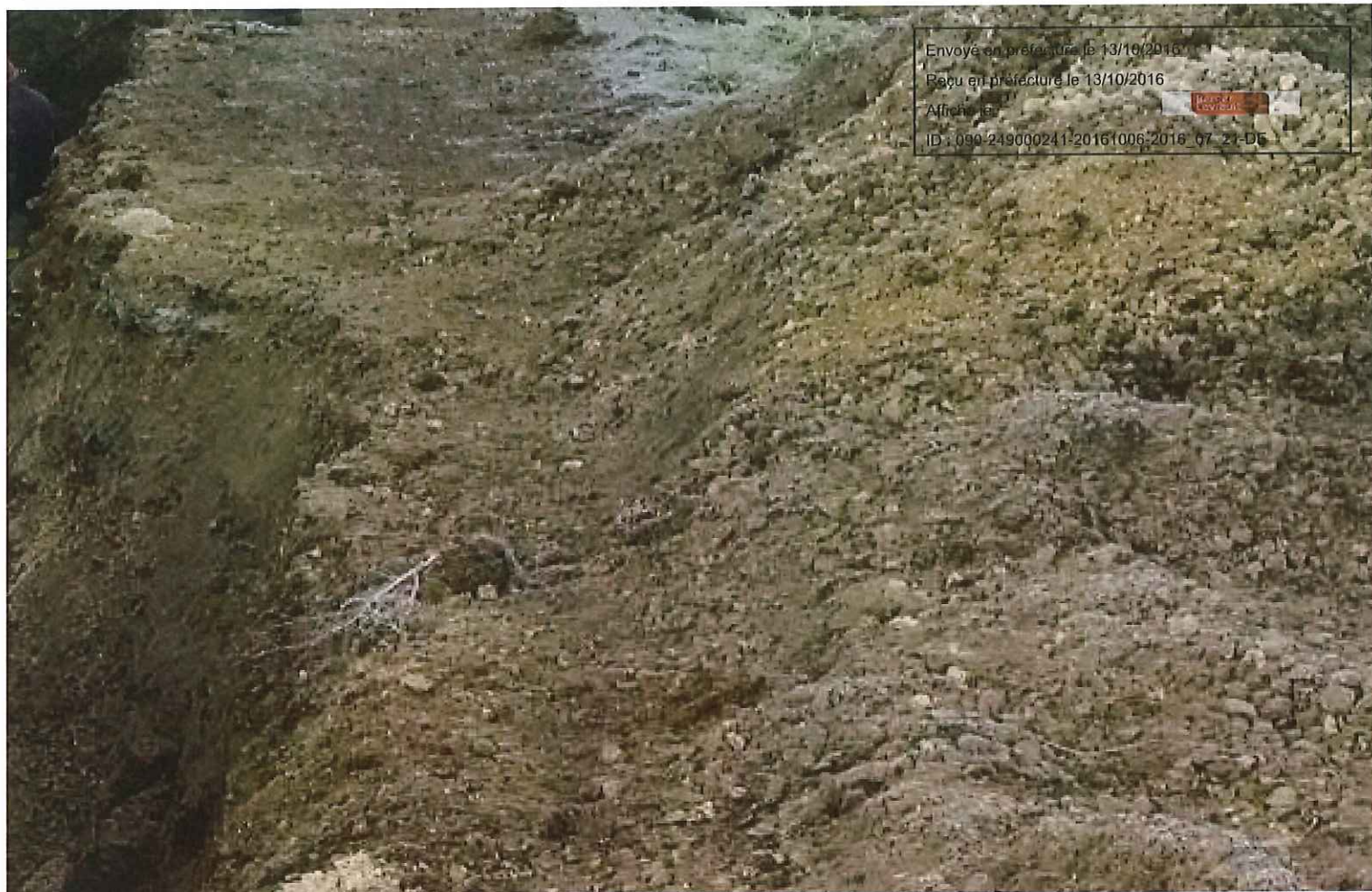
3. LES INVESTISSEMENTS EN 2015

Les investissements 2015 sont marqués par une gestion patrimoniale impactée directement ou indirectement par l'exploitation de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), notre schéma directeur et la coordination des chantiers avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2015 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- La réalisation des 10 lots de travaux concernant le renforcement et ou le renouvellement des réseaux de distribution. Ils concernaient : 3 renouvellements et renforcement de passages sous voie ferroviaire au niveau du PN 18, PN 20 et 23 à Grandvillars, Joncherey et Delle dans le cadre de la remise en circulation de la ligne Belfort – Delle représentant 280 ml de canalisation, 6 branchements et une chambre de régulation pour 90 000 € HT, le renforcement et le renouvellement de 6 tronçons

de réseaux à Beaucourt, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Réchésy, Recouvrance représentant 780 ml de canalisation et 47 branchements pour 135 000 € HT ainsi que la protection d'une canalisation, la mise en place d'une chambre de maillage et la reprise d'un branchement à Froidefontaine et Vellescot pour 16 000 € HT soit un total de 241 000 € HT.

- La mise en place ou le renouvellement des différents matériels et équipements d'exploitation : une armoire électrique de commande et de télégestion au puits de Boron (10 000 €), une pompe avec variateur et un anti-belier pour la station de Grosne (16 000 €), une pompe de reprise et mise au normes de l'armoire électrique à la station du val (7000€) ainsi que la pose d'une chambre de régulation et de 2 stabilisateurs sur le réseau à Montbouton (15 000 €), 3 régulateurs de pression à Beaucourt, Grandvillars et Chavannes les Grands (5 000 €) pour un total de 53 000 € HT.



Envoyé en préfecture le 13/10/2016
Reçu en préfecture le 13/10/2016
Affiché le
ID : 090-249000241-20161006-2016_07_27-DE

- Des travaux de sécurisation sur les stations de Beaucourt, Grosne et Boron, les réservoirs de Beaucourt et Montbouton soit une somme totale de 10 000 € HT.

- L'acquisition d'une station de relè topographique Trimble pour 14 000 € HT.

- La poursuite des études et des négociations foncières pour la sécurisation de la production de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois par la mise en exploitation du puits F2 et son interconnexion avec le réseau ainsi que les études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt.

- La poursuite des études sur les aires d'alimentation de captages (analyses d'eaux) et pour la mise en place d'un réseau adapté de surveillance de la qualité des eaux.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Berser, Levrault

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





ORDURES MENAGERES

1. PREAMBULE

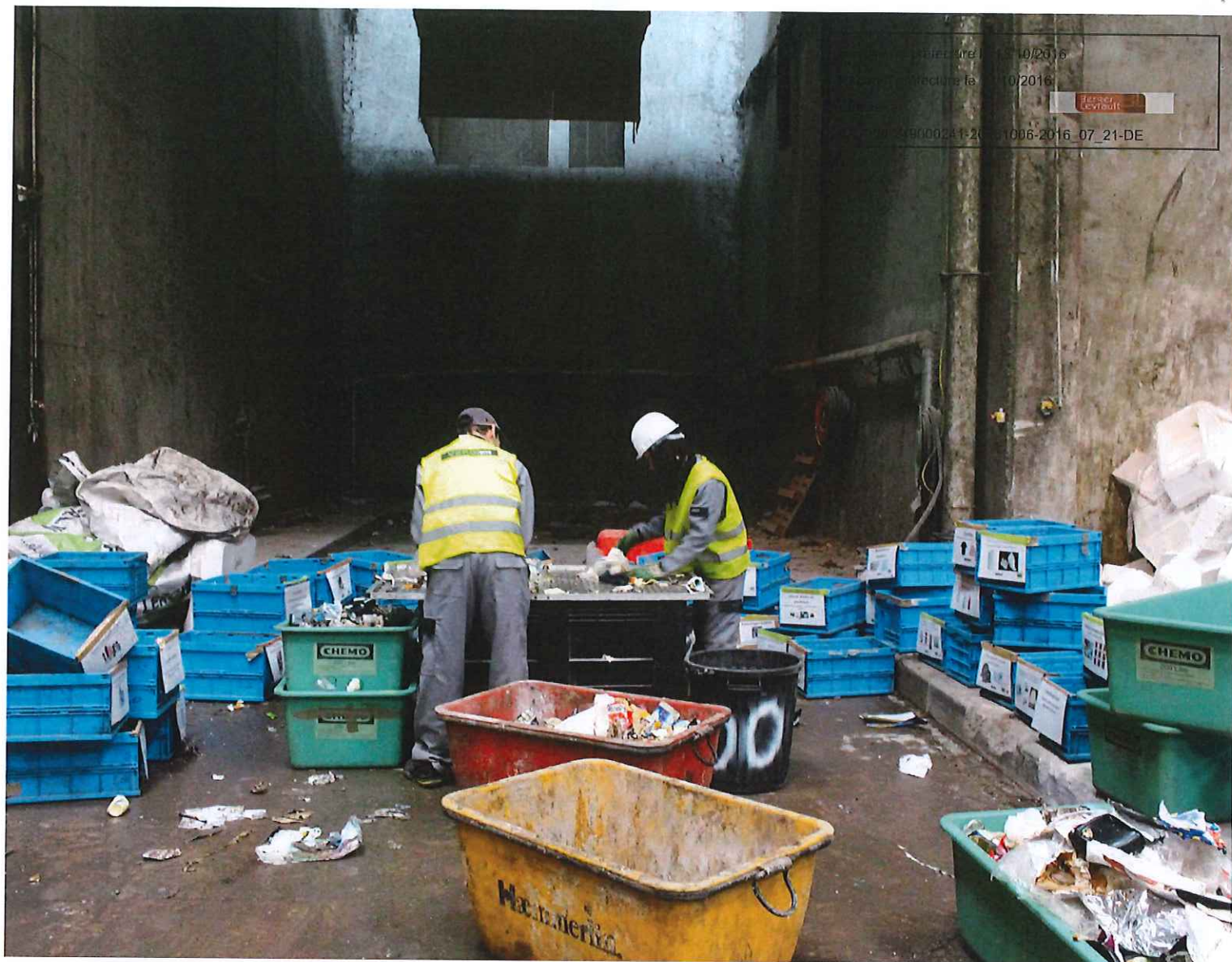
La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001.

Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétences de la CCST, c'est le SIVOM qui gère la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010. Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents dont 17 titulaires et 3 emplois aidés.

La Communauté de Communes du Sud Territoire a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement grâce à un seul service client mutualisé.





2. LES ELEMENTS MARQUANTS DE 2015

L'année 2015 fut marquée tout d'abord par une augmentation du tarif à l'incinération de 9 %. Cette augmentation n'a pas été répercutée sur la facture des usagers. La redevance est stable depuis 2011.

2015, c'est aussi la mise en place du contrôle d'accès. C'est ainsi que 7402 badges ont été distribués aux usagers. Du 1er juillet au 31 décembre 2015, nous comptabilisons 30 300 passages.

Nous continuons notre collaboration avec l'association Inservet, ce partenariat nous a permis de détourner 31 tonnes de l'incinération pour l'année 2015.

Ces objets sont réparés et revendus dans les magasins de l'association (Belfort et Valdoie). Ce dispositif permet à l'association d'employer et de former des personnes en situation précaire.

3. ACTIONS ET ANIMATIONS

En application de la réglementation en vigueur, les Déchets d'Équipements Électriques (DEEE) ne sont collectés qu'avec la déchetterie mobile. C'est pourquoi, une collecte exceptionnelle des DEEE a été organisée sur les communes de Croix, Novillard et Autrechêne.

La sensibilisation des enfants au tri sélectif reste primordiale. Afin que ces adultes de demain adoptent les bonnes habitudes en matière de recyclage et de tri, plusieurs animations ont eu lieu. Notamment, une animation sur le lombricompostage à l'école maternelle du moulin des prés à Delle ainsi qu'un atelier brico récup' au périscolaire de Fêche-L'église.

Nous avons renouvelé cette année pour les classes élémentaires de Beaucourt une séance d'un spectacle mêlant écologie, magie et numérique. C'est ainsi que 300 élèves ont pu assister à une nouvelle représentation de « A jeter sur la voie publique ».



COLLECTE SPECIALE DE DEEE



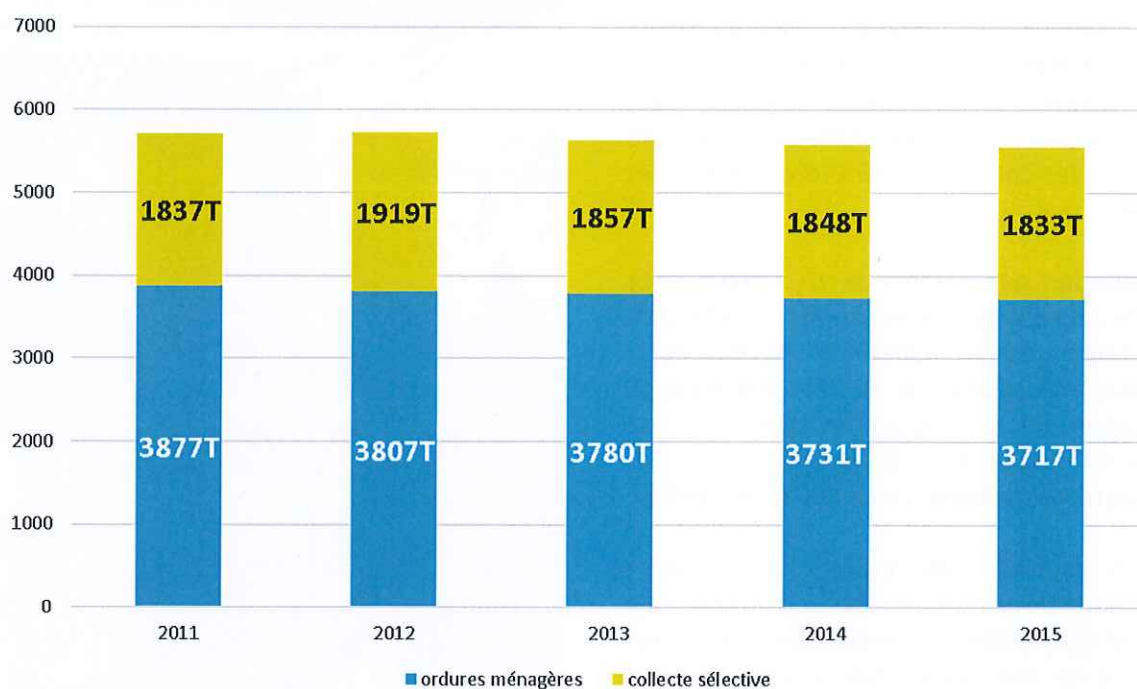
ANIMATION LOMBRICOMPOSTAGE



SPECTACLE "A JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE"

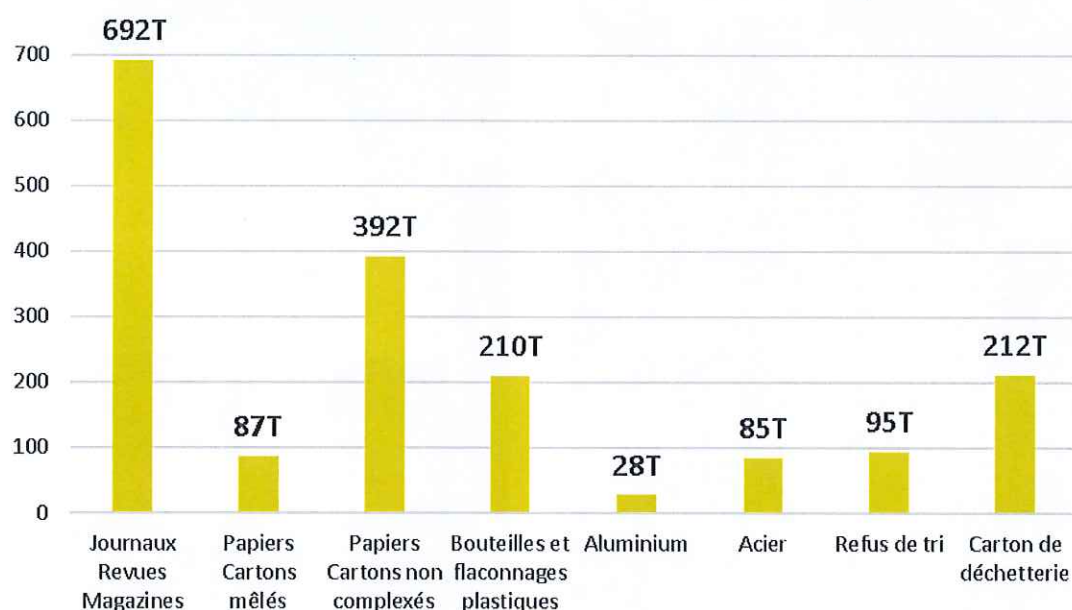
4. LE BILAN ET LES INDICATEURS D'ACTIVITES

TONNAGE DES OMR



On note une légère baisse de 0.3 % en ordures ménagères résiduelles, et une baisse un peu plus importante soit 0.81 % pour la collecte sélective. On peut expliquer cette légère diminution par une baisse de consommation de la part des usagers.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



Sur les 1833 T collectées, 1801 T sont recyclées.

COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL

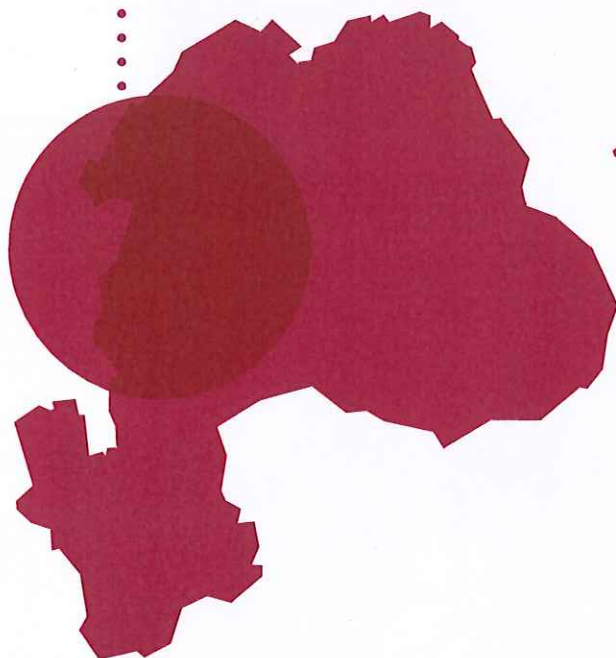
SUD TERRITOIRE



24 481 habitants



155 kg/habitant/an d'OMR



FRANCE



65 833 026 habitants



276 kg/habitant/an d'OMR



Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts
du service public de gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

Berger
Leysout

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE





VIE INSTITUTIONNELLE

1. DEMOCRATIE LOCALE

Pour l'année 2015, il y a eu 7 bureaux :

- Le 29 janvier
- Le 2 avril
- Le 4 juin
- Le 18 juin
- Le 2 juillet
- Le 8 septembre
- Le 15 octobre
- Le 26 novembre

Les 9 conseils communautaires ont eu lieu :

- Le 12 février
- Le 10 avril
- Le 15 avril
- Le 11 juin
- Le 2 juillet
- Le 17 septembre
- Le 8 octobre
- Le 29 octobre
- Le 10 décembre

En tout, 183 délibérations ont été adoptées. Deux recueils des actes ont été établis et mis à disposition des communes.

7 commissions d'appels d'offres ont été réunies en 2015 :

- Le 29 janvier
- Le 25 juin
- Le 8 septembre
- Le 17 septembre
- Le 29 octobre
- Le 26 novembre
- Le 10 décembre

2. PARTICIPATION FINANCIERE AUX AUTRES

STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

STRUCTURE	MONTANT
AVADEM	1 547€
MISSION LOCALE	25 155€
ADN FC	28 500€
OFFICE DE TOURISME DE BELFORT	12 000€
SDIS	1 013 676€
SMAU	15 004€
SCOT	16 250€
MONTANT TOTAL	1 112 132€

Les participations extérieures sont des charges importantes et durables pour la CCST. La charge principale reste à ce titre largement la taxe de capitalisation du SDIS prise en charge par la CCST en lieu et place des communes depuis 2002. Cette dernière représente en 2015 près de 91% de la charge avec une augmentation constante.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161006-2016_07_21-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
8 PLACE RAYMOND FORNI BP 106
90100 DELLE CEDEX
TÉL : +33 (0)3 84 56 26 07
WWW.CC-SUD-TERRITOIRE.FR

SERVICES TECHNIQUES DE GRANDVILLARS
6 RUE DE L'ARC
90600 GRANDVILLARS
TÉL : +33 (0)3 84 23 50 81
WWW.CC-SUD-TERRITOIRE.FR

DECHETTERIE
RUE DES GREPPES
90100 FECHÉ-L'ÉGLISE
TÉL : +33 (0)3 84 36 32 86
WWW.CC-SUD-TERRITOIRE.FR

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE
10 RUE DE LA MAISON BLANCHE
90500 BEAUCOURT
TÉL : +33 (0)3 84 46 86 94
WWW.CC-SUD-TERRITOIRE.FR

